



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRÂCES  
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 - 19 H 00**



Date de la convocation : 3 juillet 2020

Présidence de : M. Yannick LE GOFF, Maire

Présents : M. LE GOFF - Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER - Adjoints au Maire, Mesdames COMMAULT, CORRE C., CORRE I., LE BON, LOYER, RAOULT, TANGUY, VOISIN, Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MILONNET, MONNIER

Absents excusés : Mme KERHOUSSE - M. BOLLOCH

Pouvoir avait été donné par : Mme KERHOUSSE à M. BELEGAUD

Secrétaire de Séance : Mme Aurore VOISIN



Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de rajouter deux motions à l'ordre du jour : Pour la défense des emplois chez Nokia et contre la suppression de la classe de 4<sup>ème</sup> au collège Albert Camus.

Les élus municipaux acceptent leur inscription.

Par ailleurs, par rapport au dernier conseil municipal, il avait dit qu'il vérifierait à quel moment les comptes administratifs 2013 avaient été votés en 2014. Il indique que cela avait bien été fait avant les élections municipales comme affirmé par Madame Isabelle CORRE. Il reconnaît son erreur.

## 1 - ELECTIONS SENATORIALES : ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES + 1 000 HAB.)

Délibération n° 54/2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre de délégués pour la commune de Grâces à 7 et le nombre de suppléants à 4,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

### a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Philippe BELEGAUD, Michel LASBLEIZ, Jérôme MILONNET et Madame Aurore VOISIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### b) Élection des délégués

*Monsieur le Maire fait savoir que dans un esprit de bonne foi, il a proposé aux élus de la minorité de faire une liste commune de façon à ce que cela soit plus clair et qu'afin de travailler dans le bon sens, il a choisi de donner une place de suppléant à la minorité. Il y a donc 6 postes de titulaires pour la majorité et un pour la minorité. Il en sera de même pour les postes de suppléants alors que normalement ils devaient tous revenir à la majorité.*

*Une seule liste a donc été déposée.* Elle est composée de Yannick LE GOFF, Stéphane BRIENT, Michel LASBLEIZ, Aurore VOISIN, Pascal BONNEAU, Marie-Yvonne LE BON, Jérôme MILONNET, Corinne CORRE, Sylvain GIRONDEAU, Nathalie RAOULT, Philippe BELEGAUD.

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

22 conseillers municipaux présents ou représentés ; 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée.

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, les délégués suivants :

M. Yannick LE GOFF, Mme Stéphane BRIENT, M. Michel LASBLEIZ, Mme Aurore VOISIN, M. Pascal BONNEAU, Marie-Yvonne LE BON, Jérôme MILONNET.

Par conséquent, sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 21 septembre 2020 :

Mme Corinne CORRE, M. Sylvain GIRONDEAU, Mme Nathalie RAOULT, M. Philippe BELEGAUD.

## **2 - MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNELS SOIGNANTS**

Délibération n° 55/2020

Monsieur le Maire propose de soutenir les personnels soignants par le biais de la motion suivante :

Lorsque survient une catastrophe, c'est vers l'hôpital public qu'on se tourne ; c'est à lui qu'on demande d'accueillir les patients. Il constitue un outil de santé commun. Nous avons donc une responsabilité commune, particulière.

L'hôpital est une propriété publique, une propriété populaire.

On nous a souvent expliqué qu'il rencontrait seulement un problème d'organisation et que, moyennant quelques aménagements, tout allait s'arranger. Mais l'hôpital public est un organisme vivant, qui s'adapte en permanence. Il a besoin de moyens, d'un grand plan d'embauche, qui devrait déjà être en cours, de grands plans d'investissement, de formations, d'un grand plan de revalorisation des salaires, et non d'une déprimante prime...

Alors que des nouvelles encourageantes semblent nous parvenir quant à l'avenir de la maternité de Guingamp, il serait déplorable que les moyens ne suivent pas pour avoir un pôle public local de santé qui tende vers l'excellence.

Nous voulons aussi offrir la même perspective aux EHPAD qu'aux hôpitaux publics, car ils ont eux aussi souffert, et ô combien, durant la crise.

Nous devons construire un pôle public de l'autonomie et lancer un grand plan de formations et d'embauches dans les EHPAD, un grand plan de réorganisation de l'accueil des personnes âgées, un grand plan de rénovation des établissements, un grand plan d'adaptation du maillage territorial, un grand plan pour cesser de vendre des EHPAD publics et de s'en remettre toujours davantage aux appétits du marché.

Les élus de la ville de Grâces renouvellent leurs remerciements à l'adresse des personnels soignants et tiennent à réaffirmer leur soutien à leur encontre dans l'ensemble des luttes qu'ils mènent depuis trop longtemps.

Tous ensemble, nous devons mener une garde vigilante pour que notre système de santé puisse bénéficier des moyens nécessaires pour remplir ses missions.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le texte ci-dessus.

*Madame Isabelle CORRE demande si cette motion, ainsi que les deux autres, seront également prises par d'autres communes ou uniquement par Grâces.*

*Monsieur GIRONDEAU indique que la motion pour Nokia a été prise par la ville de Lannion le 6 juillet.*

*Madame LOYER fait savoir qu'elle a transmis le projet de motion pour le collège aux 7 communes qui y ont des enfants et que la pétition est partie.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la motion de soutien en faveur des personnels soignants telle que présentée ci-dessus.

### **3 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'EMPLOIS CHEZ NOKIA**

Délibération n° 56/2020

Monsieur GIRONDEAU donne lecture du projet de motion : Lundi 22 juin, Nokia a annoncé un plan social : pour la France, 1 233 suppressions d'emplois sur les sites de Nozay et de Lannion. Pour le site de Nokia Lannion, ce sont 402 emplois qui sont concernés, sur un effectif de 772 salariés aujourd'hui, soit plus de la moitié des effectifs.

Une nouvelle fois les engagements pris la main sur le cœur par les grands groupes ne sont pas respectés.

Lors de la reprise d'Alcatel-Lucent par Nokia, en 2016, des engagements ont été pris par l'entreprise envers le gouvernement : maintien des effectifs en Recherche et Développement, embauche des jeunes, développement de la 5G, de la Cyber Sécurité...

Aujourd'hui, alors que la date de respect des engagements est tout juste atteinte, alors que les représentants du personnel ont toujours contesté leur atteinte pour ceux concernant les effectifs, le groupe de télécommunication se désengage de ses promesses.

Il y a 4 ans, l'accès au marché nord-américain s'ouvrait à Nokia par le rachat d'Alcatel-Lucent. Aujourd'hui, Nokia déroule la fin de sa stratégie engagée en 2016 en sacrifiant 1 233 emplois sur l'autel du profit.

Rien ne justifie ce plan ! Nokia n'a pas souffert de la crise de la COVID-19 ! Nokia Lannion est à la pointe de la technologie des réseaux mobiles (4G, 5G, Cyber sécurité...). Seule une gestion comptable et actionnariale peut l'expliquer.

Nokia bénéficie du Crédit Impôt Recherche, entre 65 et 80 millions d'euros par an finançant 30 % des salariés français. Par conséquent, tous les salariés, contribuables et citoyens sont en droit d'attendre un comportement exemplaire.

A court terme, c'est la survie même du site de Lannion qui est en question, avec des conséquences néfastes sur l'économie du Trégor.

Ce plan social est une décision inique et cynique qui ne peut être mise en œuvre. C'est un coup bas porté par Nokia contre les salariés de Lannion, contre les Lannionais et tout le Trégor.

Pour la ville de Lannion et le Trégor, l'exécution du plan social serait dramatique, à l'heure où les villes moyennes sont enfin reconnues et montrent toute leur importance dans l'aménagement du territoire, à l'heure où les collectivités engagent des programmes pour leurs revitalisations avec le soutien et les financements de l'Etat. Où est la cohérence ?

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affirme son soutien total à l'ensemble des salariés et dire NON à ce plan social,
- demande à Nokia de renoncer entièrement à ce plan social,
- demander au gouvernement d'exiger le retrait de ce plan et de faire respecter les engagements qui ont été pris,
- demande au gouvernement d'intervenir au niveau européen pour le maintien de l'industrie des télécommunications en France et en Europe pour préserver son indépendance technologique.

#### **4 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE de 4<sup>ème</sup> AU COLLEGE ALBERT CAMUS**

Délibération n° 57/2020

Madame LOYER donne lecture du projet de motion : Les parents et les enseignants du collège Albert Camus de Grâces alertent sur les conditions d'apprentissage pour les élèves, dans les classes de 4<sup>ème</sup>, pour la prochaine année scolaire 2020-2021.

Ce jeudi 18 juin en effet, nous avons appris qu'il n'y aurait que trois classes de 4<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine. Nous perdons une classe !

Comment comprendre qu'en septembre 2019 le Rectorat ouvrait 4 classes de 5<sup>ème</sup> pour un effectif de 86 élèves, tandis qu'en septembre 2020, il y aurait 3 classes de 4<sup>ème</sup> pour 92 élèves ?

Cela se traduira par des classes de 4<sup>ème</sup> à 31 élèves, avec des Assistants de Vie Scolaire, soit 33 personnes par classe avec les enseignants !

Nous ne pouvons accepter cette mesure incompréhensible et illogique qui tombe en plus au plus mauvais moment.

En raison du confinement, et malgré la continuité pédagogique, les écarts se sont creusés. Un peu moins de la moitié des élèves sont revenus en classe le 18 mai, et les conditions de travail n'ont pas été les mêmes à la maison pour tous (connexion, matériel informatique, disponibilité des parents).

Avec un effectif aussi lourd :

- Comment procéder à l'individualisation et la remise à niveau qui ont pourtant été annoncées comme la priorité nationale du premier trimestre ?

- Comment faire rentrer tous les élèves dans des classes conçues pour 25 élèves, surtout s'il faut respecter la distanciation sociale ?

- Comment permettre à des nouveaux arrivants sur la commune d'avoir une place dans leur collège de secteur ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le maire demande au conseil municipal, d'exiger le maintien de quatre classes de 4<sup>ème</sup> en septembre prochain au collège Albert Camus de GRACES.

*Monsieur le Maire fait savoir que certains parents retirent leurs enfants car il n'y a pas d'arrangement avec l'académie. Il a déjà été au rectorat mais pas eu de nouvelles.*

*Madame RAOULT demande si la décision sera connue en septembre.*

*Monsieur le Maire répond que oui. Il n'y a pas de réponse. Une dernière procédure a été faite ce matin mais il n'y a pas de finance au niveau national.*

*Madame RAOULT demande s'il y a une diminution des dotations d'heures.*

*Madame LOYER répond que oui mais on ne savait pas ce qu'ils avaient.*

*Madame RAOULT demande si la décision de fermeture a été prise.*

*Madame LOYER répond que oui et qu'ils espéraient une réponse plus positive mais ce n'est pas le cas.*

*Madame RAOULT remarque que le collège Jacques Prévert a le même souci.*

*Madame LOYER confirme et dit qu'ils ont réagi le lendemain pour faire bouger les choses. C'est également le cas à Pleumeur-Bodou. Il y aura une autre mobilisation le jour de la rentrée.*

*Madame Isabelle CORRE demande s'il y a eu une ouverture de classe de 4<sup>ème</sup> en septembre 2019 comme cela a été le cas en 5<sup>ème</sup> et combien de classes il y a actuellement.*

*Madame LOYER répond qu'il y a 3 classes et indique que des familles ont retiré leur enfant pour les inscrire dans d'autres collèges du secteur.*

*Madame Isabelle CORRE demande combien d'enfants sont inscrits en 5<sup>ème</sup> pour la rentrée.*

*Madame LOYER lui répond moins mais elle n'a pas les chiffres pour le moment.*

*Madame Isabelle CORRE constate que ce n'est donc pas une fermeture de classe qui est prévue. Il faudrait basculer une classe de 5<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup>.*

*Monsieur le Maire estime qu'il aurait dû y avoir un plan de continuité.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la motion ci-dessus contre la suppression d'une classe de 4<sup>ème</sup> au collège Albert Camus.

## **5 - INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait savoir que Madame Isabelle CORRE a fait parvenir des questions dans la semaine au sujet de la dette communale et des effectifs scolaires. Messieurs LACHIVER et LASBLEIZ vont y répondre.

Madame CORRE dit que cela peut attendre la séance de septembre.

Monsieur LACHIVER ayant les éléments, fait savoir que pour l'école élémentaire, sur l'année scolaire 2020-2021, il y aura 147 élèves contre 136 pour l'année scolaire 2019-2020.

|                |              |              |              |
|----------------|--------------|--------------|--------------|
| CP : 24 élèves | CP/CE1 : 21  | CE1/CE2 : 24 | CE2/CM1 : 25 |
| CM2 : 28       | CM1/CM2 : 25 |              |              |

En maternelle il y a 81 élèves répartis de la façon suivante :

|                |         |         |                |
|----------------|---------|---------|----------------|
| TPS : 9 élèves | PS : 21 | MS : 25 | GS : 26 élèves |
|----------------|---------|---------|----------------|

Monsieur LASBLEIZ indique quant à lui que l'endettement par habitant au 01/01/2020 était de 1 142 €. L'endettement au 10/07/2020 est de 1 091 €.

L'incidence sur l'emprunt : capacité de désendettement de 10 ans et 8 mois.

Le prêt à réaliser servira uniquement à payer la TVA qui sera remboursée dans 2 ans.

Au 01/01/2020 le capital de la dette était de 2 932 569 € et les intérêts de 535 258 €.

Au 01/07/2020 le capital de la dette est de 2 802 731 € et les intérêts de 500 446€.

Le taux moyen de la dette est de 2.90 %, le ratio de surendettement, au 01/01/2020, était de 1.41 % donc à la limite du raisonnable. Il est de 1.34 % au 01/07/2020.

En ce qui concerne les prêts en cours, l'annuité du capital à rembourser est de 234 950 € en 2020. Elle sera de 194 000 € en 2022, de 161 948 € en 2026 et de 84 486 € en 2031.

Monsieur le Maire propose aux élus, s'ils en ont, de poser leurs questions maintenant.

Madame Isabelle CORRE estime que la capacité de désendettement fait peur. L'année passée on avait parlé de 9 ans et là on passe à plus de 10 ans soit dans « l'orange bien mûr ». Cela signifie qu'au niveau investissement la commune va être très limitée.

Elle entend parler de revoir le bourg, d'une nouvelle bibliothèque qui même si elle se fait dans l'ancienne école, demandera un investissement. Elle entend aussi parler d'une salle d'exposition et constate que les dotations de l'Etat diminuent. Si on veut faire tout cela, on risque d'être obligé d'emprunter encore.

Monsieur le Maire rappelle que des prêts se terminent en 2022 et que les 400 000 € seront remboursés fin 2022 ou 2023. Le FCTVA sera également reversé.

Il fait savoir que l'on attend une subvention de 55 000 € de la région et un geste d'environ 40 000 € de Guingamp Paimpol Agglomération. On aura donc la capacité de continuer à investir.

On va réutiliser les locaux, il y aura également la déconstruction de l'ancienne salle des fêtes (environ 70 000 €).

Monsieur le Maire invite ensuite les élus à poser les autres questions pour la réunion du conseil qui aura lieu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**COMMUNE DE GRACES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

| N°<br>Délibération | Nomenclature |                              | Objet de la délibération  | n°<br>page |
|--------------------|--------------|------------------------------|---|------------|
|                    | n°           | Thème                        |   |            |
| 54/2020            | 5.3          | Désignation de représentants | Elections sénatoriales : élections des délégués et suppléants             | 2          |
| 55/2020            | 9.4          | Vœux et motions              | Motion de soutien en faveur des personnels soignants                      | 3          |
| 56/2020            | 9.4          | Vœux et motions              | Motion contre la suppression d'emplois chez Nokia                         | 4          |
| 57/2020            | 9.4          | Vœux et motions              | Motion contre la suppression d'une classe de 4ème au collège Albert Camus | 6          |

M. Yannick LE GOFF

M. Michel LASBLEIZ

Mme Patricia MOURET

M. Jean-Yves PERU

Mme Stéphane BRIENT

M. Alain LACHIVER

M. Philippe BELEGAUD

M. Pascal BONNEAU

Mme MA COMMAULT

Mme Corine CORRE

Mme Isabelle CORRE

M. Patrick CRASSIN

M. Sylvain GIRONDEAU

Mme Isabelle LOYER

Mme MY LE BON

M. Yvon LE ROUX

M. Jérôme MILONNET

M. Jean-Pierre MONNIER

Mme Nathalie RAOULT

Mme Françoise TANGUY

Mme Aurore VOISIN